

Délibérations adoptées lors du conseil communautaire Du mardi 12 juillet 2022 dûment convoqué le 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

AVERSENG	Pierre	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	KONDRYZSYN	Serge	SIORAT	Florence
BARTHES	Serge	LABATUT	David	STEIMER	John
BIGNON	Christine	MERCIER	Christian	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
BOURGAREL	Roger	MIR	Virginie		
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSSET	Maryse		
CALMEIN	François	NAVARRO	Karine		
CAMINADE	Christian	PEIRO	Marielle		
CANAL	Blandine	PERA	Annie		
CASSAN	Jean-Clément	PIC-NARDESE	Lina		
CASTAGNÉ	Didier	PORTET	Christian		
CAZELLES	Jean Pierre	POUILLES	Emmanuel		
CESSES	Evelyne	POUS	Thierry		
DATCHARRY	Didier	RAMADE	Jean-Jacques		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Anne-Marie		
FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

mennures ciculantes a		elels			
ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PEDRERO	Roger
ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	RANC	Florence
BARJOU	Bernard	GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RIAL	Guilhem
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROQUES	Gérard
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	RUFFAT	Daniel
CAZENEUVE	Serge	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	MENGAUD	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	VIVIES	Sylvie
DABAN	Evelyne	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MOUYON	Bruno		
De La PANOUSE	Geoffrey	NAUTRE	Eva		
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	***************************************	

Po	u	٧	o	i	r	S

Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
Mireille	Procuration à Mme CESSES Evelyne
Pierre	Procuration à M. PORTET Christian
Françoise	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand
Serge	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
Catherine	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
Abdelrani	Procuration à Mme CANAL Blandine
Alexandra	Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina
Bruno	Procuration à M. STEIMER John
Roger	Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina
Isabelle	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
Francette	Procuration à Mme PEIRO Marielle
Daniel	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
Thierry	Procuration à MME HAYBRARD DANIELI Isabelle
Sandrine	Procuration à M. BOURGAREL Roger
	Mireille Pierre Françoise Serge Catherine Abdelrani Alexandra Bruno Roger Isabelle Francette Daniel Thierry

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28 Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4 Nombre de membres ayant une procuration : 15 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Approbation à l'unanimité di procès-verbal du conseil du 28 juin Approbation à l'unanimité des 3 additifs

Numéro Délibération	Intitulé Délibération	Date du Conseil	Résultat du vote
DL2022_106	Projet Enercoop - sur le site de la	12 juillet 2022	Approuvé
	Camave		
DL2022_107	Approbation des conventions -	12 juillet 2022	Approuvé
	Participation des communes		
	membres aux contributions		
	annuelles versées aux syndicats par		
	la communauté de communes		
DL2022_108	Décision modificative n°6 - Budget	12 juillet 2022	Approuvé
	Général - Modification de compte		
	budgétaire pour amortissements		
DL2022_109	Décision modificative n°7 - Budget	12 juillet 2022	Approuvé
_	Général - Modification de compte	1	
	budgétaire pour amortissements		
DL2022_110	Décision modificative n°8 - Budget	12 juillet 2022	Approuvé
	Général - Amortissements	1	
	supplémentaires		
Départ : Monsieur LA	BATUT - Monsieur CALMEIN - Madame H	IAYBRARD DANIELI -	- Madame PIC NARDESE
Fin des pouvoirs de A	Monsieur TISSANDIER - Monsieur PEDREF	RO - Madame MAZAS	CANDEIL
	sieur CALMEIN à Madame NAVARRO		
DL2022_111	Attribution du marché 2022_003 -	12 juillet 2022	Approuvé
_	Acquisition de nouveaux matériels	1	
	de collecte et de pré collecte		
DL2022_112	Délibération modificative	12 juillet 2022	Approuvé
	DL2021_107 - Immobilier	1	
	d'Entreprise - Dossier Association		
	Canal Coop		
DL2022_113	Adoption du projet de Convention	12 juillet 2022	Approuvé
	d'occupation temporaire parcellaire		
	cadastré section B n°836 à		
	Villefranche de Lauragais		
DL2022_114	Achat foncier cadastré ZH104 au	12 juillet 2022	Approuvé
	lieu-dit la Bartelle ZAE du Cabanial		
	pour le groupe associatif EDENIS		
Départ : Monsieur ME			
DL2022_115	Adhésion mission de médiation	12 juillet 2022	Approuvé
	proposé par le CDG 31		
DL2022_116	Recrutement d'un apprenti pour le	12 juillet 2022	Approuvé
	Département SI		
DL2022_117	Augmentation horaire d'un emploi	12 juillet 2022	Approuvé
	d'adjoint d'animation Département		''
	Enfance Jeunesse		
DL2022_118	Accroissement Temporaires	12 juillet 2022	Approuvé
	d'Activités	,	
DL2022_119	Accroissement Saisonniers	12 juillet 2022	Approuvé
	d'Activités	,	1.66.
L		1	



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_106-DE

Délibération N°DL2022_106 Objet Projet Enercoop - Sur le site de la Camave

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

Membres titulaires	<u>présents</u>					
AVERSENG	Pierre	HAYBRARD DANIEL	Isabelle	ROUVILLAIN	Thierry	
BARRAU	Valery	KONDRYZSYN	Serge	SIORAT	Florence	
BARTHES	Serge	LABATUT	David	STEIMER	John	
BIGNON	Christine	MERCIER	Christian	TOUJA	Michel	
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy	
BOURGAREL	Roger	MIR	Virginie			
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSSET	Maryse			
CALMEIN	François	NAVARRO	Karine			
CAMINADE	Christian	PEIRO	Marielle			
CANAL	Blandine	PERA	Annie			
CASSAN	Jean-Clément	PIC-NARDESE	Lina			
CASTAGNÉ	Didier	PORTET	Christian			
CAZELLES	Jean Pierre	POUILLES	Emmanuel			
CESSES	Evelyne	POUS	Thierry			
DATCHARRY	Didier	RAMADE	Jean-Jacques			
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Anne-Marie			
FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric			
Membres suppléants	s représentants un t	itulaire				
BOUTET	Laurent		Représente M. ROU	QUAYROL Pierre Alai	n	
DELHON	Jacques		Représente M. IZAR			
HEDIN	Philippe		Représente Mme ES	CRICH-FONS Esther		
MARCHANT	Marcel		Représente M. CLAF	RET Jean-Jacques		
Nembres titulaires a	absent(e)s ou excus					
ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PEDRERO	Roger	
ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	RANC	Florence	
BARJOU	Bernard	GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle	
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDI	T Valérie	RIAL	Guilhem	
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROQUES	Gérard	
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette	
CALMETTES	Francis	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain	
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	RUFFAT	Daniel	
CAZENEUVE	Serge	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry	
CLARET	Jean-Jacques	MENGAUD	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine	
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	VIVIES	Sylvie	
DABAN	Evelyne	MIQUEL	Laurent			
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MOUYON	Bruno			
De La PANOUSE	Geoffrey	NAUTRE	Eva			
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane			
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick			
ouvoirs_						
ADROIT	Sophie	Procuration à A	Ame CANAL Blandine)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
BENETTI	Mireille	Procuration à M	Ame CESSES Evelyne		V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-	
BODIN	Pierre		Procuration à M. PORTET Christian			
CASES	Françoise		1. DUMAS-PILHOU Be	ertrand		
CAZENELIVE		Sorge Procuration à M. POUCÉ Códric				

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 39

CAZENEUVE

MAZAS-CANDEIL

LATCHÉ

MAHCER

MOUYON

PEDRERO

REUSSER

RUFFAT

ROS-NONO

TISSANDIER

VERCRUYSSE

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Serge

Bruno

Roger

Isabelle

Daniel

Thierry

Sandrine

Francette

Catherine

Abdelrani

Alexandra

Nombre de membres ayant une procuration : 15 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Nombre de votants : 58

Procuration à M. ROUGÉ Cédric
Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Procuration à M. STEIMER John

Procuration à Mme CANAL Blandine

Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina

Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina

Procuration à M. KONDRYZSYN Serge

Procuration à M. KONDRYZSYN Serge

Procuration à M. BOURGAREL Roger

Procuration à MME HAYBRARD DANIELI Isabelle

Procuration à Mme PEIRO Marielle

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 106-DE

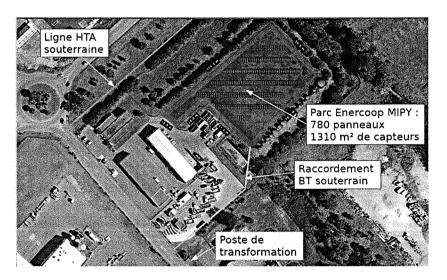
Monsieur le Président informe le conseil communautaire, du projet de parc solaire sur le terrain intercommunal sis 22 chemin de la Camave 31 290 Villefranche de Lauragais en partenariat avec Enercoop.

Le projet est situé sur le terrain derrière la déchetterie et les services techniques de la Camave, cette parcelle est inutilisée actuellement et située sur les mâchefers de l'ancienne décharge du SIPOM de Villefranche de Lauragais.

Le parc solaire envisagé est d'une puissance de 250 kWc ce qui représente une production annuelle de 320 000 kWh soit la consommation électrique de 110 foyers. Le parc comportera 780 panneaux photovoltaïques qui seront installés sur des pieux battus. Les panneaux sont recyclables à 96% en fin de vie.

Le partenariat proposé par Enercoop se base sur un bail emphytéotique de 30 ans avec un loyer standard de 500€/an. Les possibilités de montage d'opération d'autoconsommation collective et de revente locale de l'électricité produite seront étudiées.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le PCAET de Terres du Lauragais et permettra d'initier une dynamique sur les énergies renouvelables.



Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide avec 1 vote contre, 1 abstention et 56 votes pour,

- D'APPROUVER le projet proposé par la société ENERCOOP concernant l'implantation d'un parc solaire sur le site de la Camave.
- D'APPROUVER le bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec un loyer fixé à 500€ par an.
- D'APPROUVER la possibilité du montage d'opération d'autoconsommation collective et de revente locale de l'électricité produite, dont une étude doit-être produite.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

540

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_107-DE

Délibération N°DL2022_107

Objet Approbation des conventions - Participation des communes membres aux contributions annuelles versées aux syndicats par la Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

cinq juillet, s'est réuni au Membres titulaires pre	sents					
AVERSENG	Pierre	HAYBRARD DANIEL	I Isabelle	ROUVILLAIN	Thierry	
BARRAU	Valery	KONDRYZSYN	Serge	SIORAT	Florence	
BARTHES	Serge	LABATUT	David	STEIMER	John	
BIGNON	Christine	MERCIER	Christian	TOUJA	Michel	
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy	
BOURGAREL	Roger	MIR	Virginie			
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSSET	Maryse			
CALMEIN	François	NAVARRO	Karine			
CAMINADE	Christian	PEIRO	Marielle			
CANAL	Blandine	PERA	Annie			
CASSAN	Jean-Clément	PIC-NARDESE	Lina			
CASTAGNÉ	Didier	PORTET	Christian			
CAZELLES	Jean Pierre	POUILLES	Emmanuel			
CESSES	Evelyne	POUS	Thierry			
DATCHARRY	Didier	RAMADE	Jean-Jacques			
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Anne-Marie			
FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric			
Membres suppléants re			rcedite			
BOUTET	Laurent	italane	Poprésente M. POLL	QUAYROL Pierre Alair		
DELHON	Jacques		Représente M. IZAR	D Christian	1	
HEDIN			Représente Mme ESCRICH-FONS Esther			
MARCHANT	Marcel		Représente M. CLARET Jean-Jacques			
Membres titulaires abs		5/0\0	Represente M. CLAP	KET Jean-Jacques		
ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PEDRERO	Roger	
ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	RANC	Florence	
BARJOU	Bernard	GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle	
BENETTI	Mireille					
BODIN		GRAFEUILLE-ROUD		RIAL	Guilhem	
	Pierre	GUERRA	Olivier		Gérard	
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette	
CALMETTES	Francis	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain	
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	RUFFAT	Daniel	
CAZENEUVE	Serge	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry	
CLARET	Jean-Jacques	MENGAUD	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine	
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	VIVIES	Sylvie	
DABAN	Evelyne	MIQUEL	Laurent			
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MOUYON	Bruno			
De La PANOUSE	Geoffrey	NAUTRE	Eva			
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane			
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick			
Pouvoirs						
ADROIT	Sophie		Procuration à Mme CANAL Blandine			
BENETTI	Mireille		Procuration à Mme CESSES Evelyne			
BODIN	Pierre		Procuration à M. PORTET Christian			
CACEC	Françoise	Procuration à A	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand			
CASES				i ti uilo		
CAZENEUVE LATCHÉ	Serge Catherine	Procuration à A	M. ROUGÉ Cédric M. POUILLES Emmani			

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 39

MAHCER

MOUYON

PEDRERO

REUSSER

RUFFAT

ROS-NONO

TISSANDIER

VERCRUYSSE

MAZAS-CANDEIL

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Abdelrani

Alexandra

Bruno

Roger

Isabelle

Daniel

Thierry

Sandrine

Francette

Nombre de membres ayant une procuration : 15 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Nombre de votants : 58

Procuration à Mme CANAL Blandine

Procuration à M. STEIMER John

Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina

Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina

Procuration à M. KONDRYZSYN Serge

Procuration à MME HAYBRARD DANIELI Isabelle

Procuration à Mme PEIRO Marielle Procuration à M. KONDRYZSYN Serge

Procuration à M. BOURGAREL Roger

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 107-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée communautaire des Terres du Lauragais que pour chacune de ses communes membres, la communauté de communes verse, au prorata de leur population légale respective au 1^{er} janvier de chaque année, les cotisations annuelles aux syndicats PETR du Pays Lauragais, GAL des Terroirs du Lauragais et Haute-Garonne Numérique.

Il rappelle qu'au titre de la solidarité territoriale et afin de trouver des leviers financiers pour restaurer la capacité d'autofinancement de l'intercommunalité, il avait proposé à l'assemblée communautaire en séance du 23 mars 2021 de demander la participation financière des communes membres au frais de cotisation annuelle d'adhésion à ces syndicats. Et l'assemblée, à la majorité de ses membres présents, avait approuvé.

En séance du 29 mars 2022, en raison des mêmes contraintes budgétaires, Monsieur le Président avait renouvelé la requête de participation financière des communes membres à l'adhésion des syndicats. Et il avait proposé à l'assemblée communautaire de formaliser cette demande de participation des communes par des conventions entre les communes et la communauté de communes. L'assemblée avait approuvé à la majorité des membres présents la délibération. Les trois projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

Lors de la préparation budgétaire annuelle, la communauté de communes Terres du Lauragais procédera à la transmission auprès des communes des calculs estimatifs des sommes à percevoir pour les adhésions à ces trois syndicats (le tableau récapitulatif 2022 est annexé à la présente pour information).

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire :

- D'approuver les projets de conventions de participation financières des communes membres aux frais de cotisations annuelles versées aux syndicats (PETR du Pays Lauragais, GAL des Territoires du Lauragais et Haute-Garonne Numérique) par la Communauté de Communes pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.
- De donner à Monsieur le Président mandat pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire et notamment lesdites conventions qui seront annexées à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5111-1 à L5915-3 relatifs à la coopération locale,

Vu la délibération du Conseil Syndical de Haute-Garonne Numérique du 23 novembre 2021 portant répartition des contributions et fonds de concours au titre de 2022,

Vu les délibérations du Comité Syndical du PETR du Pays Lauragais du 7 avril 2022, portant décision du mode de calcul des contributions communautaires au PETR du Pays Lauragais et au GAL des Terroirs du Lauragais,

Vu la délibération du conseil communautaire des Terres du Lauragais numéro DL2021_054 du 23 mars 2021 portant demande de participation des communes membres à la contribution annuelle versée au PETR par la communauté des communes pour 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire des Terres du Lauragais numéro DL2021_055 du 23 mars 2021 portant demande de participation des communes membres à la contribution annuelle versée au GAL des Terroirs par la communauté des communes pour 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire des Terres du Lauragais numéro DL2021_092 du 23 mars 2021 portant demande de participation des communes membres à la contribution annuelle versée au Syndicat Mixte ouvert Haute-Garonne Numérique par la communauté des communes pour 2021,

Vu la délibération du Conseil communautaire des Terres du Lauragais numéro DL2022_054 du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire des Terres du Lauragais numéro DL2022_049 du 29 mars 2022 portant approbation de la participation des communes membres à la contribution annuelle versée aux syndicats par la communauté de communes des Terres du lauragais,



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_107-DE

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 57 votes pour:

- D'APPROUVER les projets de conventions de participation financières des communes membres aux frais de cotisations annuelles versées aux syndicats (PETR du Pays Lauragais, Gal des Territoires du Lauragais et Haute-Garonne Numérique) par la Communauté de Communes pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire et notamment lesdites conventions dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_108-DE

Délibération N°DL2022_108

Objet Décision modificative n°6 - Budget Général - Modification de compte budgétaire pour amortissements

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires		rta tor, a vitte franche ac			
AVERSENG	Pierre	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	KONDRYZSYN	Serge	SIORAT	Florence
BARTHES	Serge	LABATUT	David	STEIMER	John
BIGNON	Christine	MERCIER	Christian	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
BOURGAREL	Roger	MIR	Virginie		
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSSET	Maryse		
CALMEIN	François	NAVARRO	Karine		
CAMINADE	Christian	PEIRO	Marielle		
CANAL	Blandine	PERA	Annie		
CASSAN	Jean-Clément	PIC-NARDESE	Lina		
CASTAGNÉ	Didier	PORTET	Christian		
CAZELLES	Jean Pierre	POUILLES	Emmanuel		
CESSES	Evelyne	POUS	Thierry		
DATCHARRY	Didier	RAMADE	Jean-Jacques		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Anne-Marie		
FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric		

<u>Membres suppléants</u>	s représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PEDRERO	Roger
ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	RANC	Florence
BARJOU	Bernard	GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RIAL	Guilhem
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROQUES	Gérard
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	RUFFAT	Daniel
CAZENEUVE	Serge	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CLARET	Jean-Jacques	MENGAUD	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	VIVIES	Sylvie
DABAN	Evelyne	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MOUYON	Bruno		
De La PANOUSE	Geoffrey	NAUTRE	Eva		
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme CESSES Evelyne
BODIN	Pierre	Procuration à M. PORTET Christian
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand
CAZENEUVE	Serge	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CANAL Blandine
MAZAS-CANDEIL	Alexandra	Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina
MOUYON	Bruno	Procuration à M. STEIMER John
PEDRERO	Roger	Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme PEIRO Marielle
RUFFAT	Daniel	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
TISSANDIER	Thierry	Procuration à MME HAYBRARD DANIELI Isabelle
VERCRUYSSE	Sandrine	Procuration à M. BOURGAREL Roger

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 39 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration: 15 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_108-DE

Dans le cadre des travaux de mise en conformité et de concordance entre l'inventaire de TDL et l'état de l'actif du comptable public en vue du passage à la M57, des écritures de régularisation sont nécessaire. Ainsi, pour le n° inventaire 20162028, 3 comptes budgétaires différents (2181, 2281 et 2182) sont concernés. Il convient de rectifier cette anomalie, comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	essus se di Va
(Chap.) - Article - Service	Montant TTC	Article (chap,) - Opération	Montant
(21) - 2128 EJ ALSHV - Aménagement de terrain	3.404,31 €	(21) - 2181 EJ ALSHV - Aménagement de terrain	1.838,76 €
		(21) - 2281 EL ALSHV - Aménagement de terrain	1.507,55€
		(21) - 2182 EJ ALSHV - Aménagement de terrain	60,00€
(28) - 28181 - EJ ALSHV - Amortissement	117,38 €	(21) - 28128 EJ ALSH - Aménagement de terrain	352,14 €
(28) - 28281 - EJ ALSHV - Amortissement	117,38 €		
(28) - 28182 - EJ ALSHV - Amortissement	117,38 €		
TOTAL	3.756,45 €	TOTAL	3.756,45 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la décision modificative n°6 sur le budget général concernant la régularisation d'écriture telles que détaillées ci-dessus.
- De MANDATER monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

====

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 109-DE

Délibération N°DL2022_109 Objet Décision modificative n°7 - Budget Général - Modification de compte budgétaire pour amortissements

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

AVERSENG	Pierre	HAYBRARD DANIEL	I Isabelle	ROUVILLAIN	Thierry	
BARRAU	Valery	KONDRYZSYN	Serge	SIORAT	Florence	
BARTHES	Serge	LABATUT	David	STEIMER	John	
BIGNON	Christine	MERCIER	Christian	TOUJA	Michel	
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy	
BOURGAREL	Roger	MIR	Virginie	2.000	1,000	
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSSET	Maryse			
CALMEIN	François	NAVARRO	Karine			
CAMINADE	Christian	PEIRO	Marielle			
CANAL	Blandine	PERA	Annie			
CASSAN	Jean-Clément	PIC-NARDESE	Lina			
CASTAGNÉ	Didier	PORTET	Christian			
CAZELLES	Jean Pierre	POUILLES	Emmanuel			
CESSES	Evelyne	POUS	Thierry			
DATCHARRY	Didier	RAMADE				
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Jean-Jacques Anne-Marie			
FEDOU	Nicolas	ROUGÉ				
			Cédric			
Membres suppléants		itutaire	Danufanata II DOI	IOLIAVDOL Diamas Alici		
BOUTET	Laurent			QUAYROL Pierre Alair	1	
DELHON	Jacques		Représente M. IZAF			
HEDIN	Philippe			CRICH-FONS Esther		
MARCHANT	Marcel		Représente M. CLA	RET Jean-Jacques		
Membres titulaires a			т.			
ADROIT	Sophie	FERLICOT	Laurent	PEDRERO	Roger	
ARPAILLANGE	Michel	FIGNES	Jean-Claude	RANC	Florence	
BARJOU	Bernard	GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle	
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUD		RIAL	Guilhem	
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	ROQUES	Gérard	
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette	
CALMETTES	Francis	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain	
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	RUFFAT	Daniel	
CAZENEUVE	Serge	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry	
CLARET	Jean-Jacques	MENGAUD	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine	
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	VIVIES	Sylvie	
DABAN	Evelyne	MIQUEL	Laurent			
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MOUYON	Bruno			
De La PANOUSE	Geoffrey	NAUTRE	Eva			
De LAPLAGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane			
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick			
ouvoirs	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	**************************************	······································			
ADROIT	Sophie	Procuration à	Mme CANAL Blandine	•		
BENETTI	Mireille		Mme CESSES Evelyne			
BODIN	Pierre		W. PORTET Christian			
CASES	Françoise			DUMAS-PILHOU Bertrand		
CAZENEUVE	Serge		M. ROUGÉ Cédric			
LATCHÉ	Catherine		M. POUILLES Emman	uel		
WAHCER	Abdelrani		Mme CANAL Blandine			
MAZAS-CANDEIL	Alexandra		Mme PIC-NARDESE Li			
MOUYON	Bruno		M. STEIMER John	IIU.		
PEDRERO	Roger		Mme PIC-NARDESE Li	na		
REUSSER	Isabelle		M. KONDRYZSYN Seri			
ROS-NONO			w. KONDR1231N Seri Mme PEIRO Marielle	<u>ξ</u> Ε		
RUFFAT	Francette			10		
RUFFA I FISSANDIER	Daniel		M. KONDRYZSYN Ser			
	Thierry		MME HAYBRARD DAN			
VEDCDLIVCCE	Candrina	Den ar 2 1	A POLIDCADEL Dogo			

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 39

VERCRUYSSE

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Sandrine

Nombre de membres ayant une procuration: 15 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Nombre de votants : 58

Procuration à M. BOURGAREL Roger

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_109-DE

Dans le cadre des travaux de mise en conformité et de concordance entre l'inventaire de TDL et l'état de l'actif du comptable public en vue du passage à la M57, des écritures de régularisation sont nécessaire. Ainsi, pour le n° inventaire 20171951, 2 comptes budgétaires différents (2182 et 2188) sont concernés. Il convient de rectifier cette anomalie, comme suit :

INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
(Chap.) - Article - Service	Montant TTC	Article (chap,) - Opération	Montant	
(21) - 2182 VO EP - matériel de transport	6.516,42 €	(21) - 2188 VO EP - Autres immos	6.516,42 €	
(28) - 28188 - VO EP - Amortissement	4.184,28 €	(21) - 28182 VO EP - Aménagement de terrain	4.184,28 €	
TOTAL	10.700,70 €		10.700,70 €	

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la décision modificative n°7 sur le budget général concernant la régularisation d'écriture telles que détaillées ci-dessus.
- De MANDATER monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

=====

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 110-DE

Délibération N°DL2022_110 Objet Décision modificative n°8 - Budget Général - Amortissements supplémentaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du

cinq juillet, s'est réuni au . Membres titulaires pré:	nomL	ore prescrit par	la loi, à Villefranche	de l	Lauragais, sous la pr	ésidence de M. Christi	an PORTET
AVERSENG	Pie		HAYBRARD DANIEL		Isabelle	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Val		KONDRYZSYN		Serge	SIORAT	Florence
BARTHES	Ser		LABATUT		David	STEIMER	John
BIGNON		istine	MERCIER		Christian	TOUJA	Michel
BOMBAIL		n-Pierre	MILHES		Marius	ZANATTA	Rémy
BOURGAREL.	Rog		MIR		Virginie	LANGUA	- Remy
BRESSOLLES	Pie		MOUYSSET		Maryse		
CALMEIN		nçois	NAVARRO		Karine		
CAMINADE		istian	PEIRO		Marielle		
CANAL		ndine	PERA		Annie		
CASSAN		n-Clément	PIC-NARDESE		Lina		
CASTAGNÉ	Did		PORTET		Christian		
CAZELLES		n Pierre	POUILLES				
CESSES		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	POULLES		Emmanuel		
		lyne			Thierry		
DATCHARRY	Didi		RAMADE		Jean-Jacques		
DUMAS-PILHOU		trand	ROBERT		Anne-Marie		
FEDOU	Nico		ROUGÉ		Cédric	.1	
Membres suppléants re	pres		ituiaire		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
BOUTET		Laurent			 	UAYROL Pierre Ala	ın
DELHON		Jacques			présente M. IZARI		
HEDIN		Philippe				CRICH-FONS Esther	
MARCHANT		Marcel		Re	présente M. CLAR	ET Jean-Jacques	
Membres titulaires abse	_						
ADROIT	Sop	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	FERLICOT		Laurent	PEDRERO	Roger
ARPAILLANGE	Micl	nel	FIGNES		Jean-Claude	RANC	Florence
BARJOU	Beri	nard	GLEYSES		Lison	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mire	ille	GRAFEUILLE-ROUD	ET	Valérie	RIAL	Guilhem
BODIN	Pier	re	GUERRA		Olivier	ROQUES	Gérard
BREIL	Chri	istophe	IZARD		Christian	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Fran	ncis	LATCHÉ		Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Fran	rçoise	MAHCER		Abdelrani	RUFFAT	Daniel
CAZENEUVE	Serg	ge	MAZAS-CANDEIL		Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CLARET	Jear	n-Jacques	MENGAUD		Marc	VERCRUYSSE	Sandrine
CROUX	Chri	stian	METIFEU		Marc	VIVIES	Sylvie
DABAN	Evel	vne	MIQUEL		Laurent		
		ie-Gabrielle	MOUYON		Bruno		
		ffrey	NAUTRE		Eva		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Axe		OBIS		Eliane	 	
	Esth		PALLEJA		Patrick		
Pouvoirs					1:	<u> </u>	
ADROIT	Sor	phie	Procuration à	Mm	e CANAL Blandine		
BENETTI		eille			e CESSES Evelyne		
BODIN		rre			ORTET Christian		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
CASES		inçoise			DUMAS-PILHOU Bei	rtrand	
CAZENEUVE	Ser		Procuration à			LI UIIU	
LATCHÉ		therine			OUILLES Emmanu	ام	
MAHCER	*****	delrani			e CANAL Blandine	C (
MAZAS-CANDEIL	-	xandra			PIC-NARDESE Lin		
MOUYON		ino	Procuration à			EQ	
	+						
PEDRERO		ger		Procuration à Mme PIC-NARDESE Lina			
REUSSER		belle		Procuration à M. KONDRYZSYN Serge			
ROS-NONO		ncette			PEIRO Marielle		
RUFFAT		niel			ONDRYZSYN Serge		
TISSANDIER		erry			HAYBRARD DANIE		
VERCRUYSSE	j Sar	ndrine	Procuration à	<u>M. E</u>	OURGAREL Roger		

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
Nombre de membres ayant une procuration : 15 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

==c

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_110-DE

Dans le cadre des travaux de mise en conformité et de concordance entre l'inventaire de TDL et l'état de l'actif du comptable public en vue du passage à la M57, des écritures de régularisation sont nécessaire. Ainsi, les n° inventaire 451-20161933 et 451-20161872, les amortissements ne sont pas pratiqués. Il convient de rectifier cette anomalie, comme suit :

FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT							
Dépenses		Recettes					
(Chap.) - Article - Service	Montant TTC	Article (chap,) - Opération	Montant				
(68) - 6811 ORD OM - Dotation aux amortissements	576,00 €	(28) - 28257 ORD OM - Autres immos	432,00€				
		(28) - 28284 ORD OM - autres immos	144,00 €				
2188 - ORD OM - Autres immo	576,00 €	7718 - ADM - recettes exceptionnelles	576,00 €				
TOTAL	576,00€	TOTAL	576,00 €				

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la décision modificative n°8 sur le budget général concernant la régularisation d'écriture telles que détaillées ci-dessus.
- De MANDATER monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_111-DE

Délibération N°DL2022_111

Objet Attribution du marché 2022_003 - Acquisition de nouveaux matériels de collecte et de précollecte

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du

Membres titulaires p AVERSENG	Pierre	MERCIER	Christian	ZANATTA	Rémy
BARRAU	Valery	MILHES	Marius	ECHALIA	inciny
BARTHES	Serge	MIR	Virginie		
BIGNON	Christine	MOUYSSET	Maryse		
BOMBAIL	Jean-Pierre	NAVARRO	Karine		
BOURGAREL	Roger	PEIRO	Marielle		
BRESSOLLES	Pierre	PERA	Annie		
CAMINADE	Christian	PORTET	Christian		
CANAL	Blandine	POUILLES	Emmanuel		
CASSAN	Jean-Clément	POULLES	Thierry		
CASTAGNÉ	Didier	RAMADE			
CAZELLES	Jean Pierre	ROBERT	Jean-Jacques		
CESSES		ROUGÉ	Anne-Marie Cédric		
DATCHARRY	Evelyne Didier				
		ROUVILLAIN	Thierry		
DUMAS-PILHOU FEDOU	Bertrand	SIORAT	Florence		
KONDRYZSYN	Nicolas	STEIMER	John		
	Serge	TOUJA	Michel	1	
embres suppléants		ituiaire	Baradanata II BOII	OLIAVDOL D'	-
BOUTET	Laurent			QUAYROL Pierre Alair	1
DELHON	Jacques		Représente M. IZARI		
HEDIN	Philippe	,	Représente Mme ES		
MARCHANT	Marcel		Représente M. CLAR	REI Jean-Jacques	
embres titulaires a			······································		
ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	OBIS	Eliane
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PEDRERO	Roger
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDI		PIC-NARDESE	Lina
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIELI		REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
CASES	Françoise	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ	Catherine	ROS-NONO	Francette
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	RUFFAT	Daniel
DABAN	Evelyne	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
DAYMIER	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffrey	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOUYON	Bruno		
ouvoirs					
ADROIT	Sophie	Procuration à A	Ame CANAL Blandine		
BENETTI	Mireille	Procuration à A	Ame CESSES Evelyne		
ODIN	Pierre	Procuration à A	A. PORTET Christian		
ALMEIN	François		Ame NAVARRO Karine	?	
ASES	Françoise		A. DUMAS-PILHOU Be		
AZENEUVE	Serge		A. ROUGÉ Cédric		***************************************
ATCHÉ	Catherine		A. POUILLES Emmanu	ıel	
MAHCER	Abdelrani		Procuration à Mme CANAL Blandine		
MOUYON	Bruno		A. STEIMER John		
REUSSER	Isabelle		A. KONDRYZSYN Serg	e	
	1	i i ocaración a n		-	
ROS-NONO	Francette	Procuration à M	Ame PEIRO Marielle		

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 35

VERCRUYSSE

Sandrine

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4 Nombre de membres ayant une procuration : 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Nombre de votants : 52

Procuration à M. BOURGAREL Roger

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

===

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_111-DE

Monsieur le Président, rappelle au conseil communautaire, que la communauté de communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique régissant la procédure formalisée avec négociation.

Il s'agit d'un marché de services composite correspondant :

- -Pour partie à un marché forfaitaire avec un cadre de prix global et forfaitaire pour l'acquisition des véhicules
- -Pour partie à un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R. 2162-2 et suivants du Code de la commande publique conclu avec un opérateur économique pour l'acquisition des bornes ordures ménagères et déchets ménagers recyclés.

La partie « accord-cadre » fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Les modalités d'émission des bons de commande figurent au cahier des charges valant acte d'engagement.

Le marché comprend des options, elles pourront être affermies au plus tard le 1^{er} avril 2025 et le non-affermissement des tranches optionnelles ne donne pas droit à d'indemnité du prestataire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été diffusé sur la Dépêche du Midi le 27/04/2022 et sur le profil acheteur DEMATIS. La date limite de dépôt des offres était établie au 31/05/2022 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise NORD ENGINEERING France, 83300 DRAGUIGNAN pour un montant total de 2 516.391.00 € HT qui se décompose comme suit :

- 1 438 621.00 € HT pour la partie forfaitaire des véhicules, compacteurs, formations et les options.
- 1 077 770.00 € HT d'estimation pour l'accord-cadre à bons de commandes pour les bornes avec les variantes colonnes double face et colonnes PMR pour les deux flux.

Monsieur le Président précise que les Commissions Finances et Environnement se sont réunis le 8 juillet 2022 et ont émis un avis favorable.

De même, la commission d'appel d'offres réunit le 12 juillet a émis un avis favorable.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 51 votes pour :

- D'ATTRIBUER le marché à la société NORD ENGINEERING pour un montant total de 2 516 391.00 € HT qui se décompose comme suit :
 - 1 438 621.00 € HT pour la partie forfaitaire des véhicules, compacteurs, formations et les options.
 - 1 077 770.00 € HT d'estimation pour l'accord-cadre à bons de commandes pour les bornes avec les variantes colonnes double face et colonne PMR pour les deux flux
- D'AUTORISER monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_112-DE

Délibération N°DL2022_112

Objet Modification de la délibération DL2021_107 - Immobilier d'entreprise - Dossier Association Canal Coop'

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du

cinq juillet, s'est réuni au Membres titulaires pr	u nombre prescrit par	la loi, à Villefranche	de Lauragais, sous la pr	ésidence de M. Christia	n PORTET
AVERSENG	Pierre	MERCIER	Christian	ZANATTA	Rémy
BARRAU	Valery	MILHES	Marius		
BARTHES	Serge	MIR	Virginie		
BIGNON	Christine	MOUYSSET	Maryse		
BOMBAIL	Jean-Pierre	NAVARRO	Karine		- 940000
BOURGAREL	Roger	PEIRO	Marielle		
BRESSOLLES	Pierre	PERA	Annie		
CAMINADE	Christian	PORTET	Christian		
CANAL	Blandine	POUILLES	Emmanuel		
CASSAN	Jean-Clément	POUS	Thierry		
CASTAGNÉ	Didier	RAMADE	Jean-Jacques		
CAZELLES	Jean Pierre	ROBERT	Anne-Marie		
CESSES	Evelyne	ROUGÉ	Cédric		
DATCHARRY	Didier	ROUVILLAIN	Thierry		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	SIORAT	Florence		
FEDOU	Nicolas	STEIMER	John		
KONDRYZSYN	Serge	TOUJA	Michel		
Membres suppléants r			Imichet		
BOUTET	Laurent	ILUSUII L	Représente M. ROIII	QUAYROL Pierre Alair	1
DELHON	Jacques		Représente M. IZAR		
HEDIN	Philippe		Représente Mme ES		
MARCHANT	Marcel		Représente M. CLAF		and the state of t
Membres titulaires ab		5(a)c	Represente M. CLAP	(L) Jean-Jacques	
ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esthor	NAUTRE	Eva
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Esther Laurent	OBIS	Eliane
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PEDRERO	Roger
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUD		PIC-NARDESE	
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	RANC	Lina Florence
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIEL		REUSSER	Isabelle
CALMETTES	François	IZARD			·····
CASES	Françoise	LABATUT	Christian	RIAL ROQUES	Guilhem Gérard
CAZENEUVE		LATCHÉ	David	ROS-NONO	
CLARET	Serge		Catherine		Francette
CROUX	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	RUFFAT	Daniel
DABAN DAYMIER	Evelyne	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffrey	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOUYON	Bruno		
Pouvoirs	I Carabia	1 D	Americanian Diseasian		
ADROIT	Sophie		Ame CANAL Blandine	 	
BENETTI	Mireille		Ame CESSES Evelyne		
BODIN	Pierre		A. PORTET Christian		
CALMEIN	François		Ame NAVARRO Karine		
CASES	Françoise		A. DUMAS-PILHOU Be	ertrand	
CAZENEUVE	Serge		A. ROUGÉ Cédric		
LATCHÉ	Catherine		A. POUILLES Emmanu		
MAHCER	Abdelrani		Ame CANAL Blandine	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
MOUYON	Bruno		A. STEIMER John		
REUSSER	Isabelle		A. KONDRYZSYN Serg	e	
ROS-NONO	Francette		Ame PEIRO Marielle		
RUFFAT	Daniel		۸. KONDRYZSYN Serg		
VERCRUYSSE	Sandrine	Procuration à I	A. BOURGAREL Roger	•	

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 35

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 112-DE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que vu le régime exempté n° SA 60553 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2022-2024,

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA 60577 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2022-2024, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission Européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014;

Vu le règlement (UE) N°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe);

Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional Occitanie n° CP/2017-DEC/09.18 en date du 15 décembre 2017 adoptant les règles d'intervention Immobilier d'entreprises ;

Vu la délibération n°282741 du 17 mars 2022 du Conseil Départemental de la Haute Garonne approuvant le renouvellement de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes Terres du Lauragais ;

Vu les délibérations n°2019-142 du 17 septembre 2019 et n°2020-247 du 15 décembre 2020 de la CC Terres du Lauragais portant sur l'approbation d'un règlement d'intervention dans le cadre des aides à l'immobilier ;

Vu la délibération n°2021-232 du 30 novembre 2021 de la CC Terres du Lauragais portant sur le renouvellement de la délégation pour partie de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier auprès du département de la Haute Garonne ;

L'association Canal Coop' située à Gardouch a souhaité développer un projet de réhabilitation de l'ancienne minoterie de Gardouch pour en faire un tiers lieu doté de diverses activités à vocations culturelle, commerciale, touristique, etc.

Une aide à l'immobilier d'entreprise a été sollicitée dans le cadre de cette construction pour un montant de 50 945,34 €, sur un montant total de dépenses de 849 089 €.

Suite à l'adoption du règlement d'intervention intercommunal en faveur de l'immobilier d'entreprise, de la pré-instruction du dossier par le service économie de l'intercommunalité (au vu des dépenses éligibles exclusivement) et de l'avis favorable des membres de la commission économie du 25 mars 2021, il avait été proposé une subvention d'un montant de 10 566,22 € pour Terres du Lauragais par délibération 2021-17 le 18 Mai 2021.

Suiteà la transmission de devis en juin 2022, il convient de réviser le montant de l'aide à l'immobilier d'entreprise dans le cadre de cette construction sur un montant total de dépenses éligibles de 316 485.38€ HT.

Aussi, il est proposé une subvention d'un montant de 9 684.46 € pour Terres du Lauragais, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses éligibles	Montant retenu en € HT	Recettes	En€	Répartition des 20 % max d'aides publiques Théorique
		CC TDL	9 684.46€	20
	and the state of the dependence	CD 31	9 304.67€	30
Canal Coop'	316 485,38	Région	44 307.95€	70
		Autofinancemen t	253 188.30	-
TOTAL	316 485.38	TOTAL	316 485.38	100

NB : nous ne nous engageons pas pour les autres financeurs, ce tableau indique des montants à titre indicatif.



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

545

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_112-DE

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'ACCORDER une aide financière à l'investissement immobilier à l'association CANAL COOP' à hauteur de 9 684.46€ pour le projet de réhabilitation de l'ancienne minoterie à Gardouch.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention relative à l'aide octroyée avec le Région Occitanie pour ce dossier.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention tripartite relative à l'aide octroyée avec le Département de la Haute-Garonne, l'association CANAL COOP' pour ce dossier.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_113-DE

Délibération N°DL2022_113

Objet Adoption du projet de Convention d'occupation temporaire parcellaire cadastré section B n°836 sur la commune de Villefranche de Lauragais

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du

Membres titulaires p		1.1556/			T	
AVERSENG	Pierre	MERCIER		Christian	ZANATTA	Rémy
BARRAU	Valery	MILHES		Marius		
BARTHES	Serge	MIR		Virginie		
BIGNON	Christine	MOUYSSET		Maryse		
BOMBAIL	Jean-Pierre	NAVARRO		Karine		
BOURGAREL	Roger	PEIRO		Marielle		
BRESSOLLES	Pierre	PERA		Annie		
CAMINADE	Christian	PORTET		Christian		
CANAL	Blandine	POUILLES		Emmanuel		
CASSAN	Jean-Clément	POUS		Thierry		
CASTAGNÉ	Didier	RAMADE		Jean-Jacques		
CAZELLES	Jean Pierre	ROBERT		Anne-Marie		
CESSES	Evelyne	ROUGÉ		Cédric		
DATCHARRY	Didier	ROUVILLAIN		Thierry		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	SIORAT		Florence		
FEDOU	Nicolas	STEIMER		John		
KONDRYZSYN	Serge	TOUJA		Michel		
Membres suppléants		titulaire	·		······	
BOUTET	Laurent		Repi	résente M. ROU	QUAYROL Pierre Alaii	1
DELHON	Jacques			résente M. IZAR		
HEDIN	Philippe	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			CRICH-FONS Esther	
MARCHANT	Marcel				RET Jean-Jacques	
Nembres titulaires a	bsent(e)s ou excu	ısé(e)s	1			
ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	T	Esther	NAUTRE	Eva
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT		Laurent	OBIS	Eliane
BARJOU	Bernard	FIGNES		Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GLEYSES		Lison	PEDRERO	Roger
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-RO		Valérie	PIC-NARDESE	Lina
BREIL	Christophe	GUERRA		Olivier	RANC	Florence
CALMEIN	François	HAYBRARD DAN		Isabelle	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	IZARD		Christian	RIAL	Guilhem
CASES	Françoise	LABATUT		David	ROOUES	Gérard
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ		Catherine	ROS-NONO	Francette
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER		Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL		Alexandra	RUFFAT	Daniel
DABAN	Evelyne	MENGAUD		Marc	TISSANDIER	Thierry
DAYMIER	Marie-Gabrielle			Marc	VERCRUYSSE	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffrey	MIQUEL		Laurent	VIVIES	Sylvie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOUYON		Bruno	AIAIEO) Sylvie
ouvoirs	Twee	1 MOOTON		טוטוט		
ADROIT	LSophia	Drocuration	àllma	CANAL Blandine		
BENETTI	Sophie Mireille				·	
BODIN				CESSES Evelyne		
CALMEIN	Pierre			RTET Christian	_	
	François			NAVARRO Karin		
CASES	Françoise			MAS-PILHOU BE	ertrand	
CAZENEUVE	Serge			UGÉ Cédric		
_ATCHÉ	Catherine			UILLES Emmanı		
WAHCER	Abdelrani			CANAL Blandine		
MOUYON	Bruno	Procuration				
REUSSER	Isabelle			NDRYZSYN Serg	е	
ROS-NONO	Francette			PEIRO Marielle		
RUFFAT	Daniel			NDRYZSYN Serg	e	
VEDCDLIVCCE	Candrino	I Danas santias	- 11 DO	LIDCADEL Dogo		

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28 Nombre de membres titulaires présents : 35

VERCRUYSSE

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Sandrine

Nombre de membres ayant une procuration: 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Nombre de votants : 52

Procuration à M. BOURGAREL Roger

Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_113-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a contractualisé avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie en vue de se porter acquéreur en notre lieu et place du foncier cadastré B836 (39 514m²) sur la commune de Villefranche de Lauragais dans le cadre du futur aménagement à vocation économique (DL 2022-064).

Cette convention pré-opérationnelle (Ref 0788HG2022) stipule en son article « 6.3 Conditions de gestion des biens acquis

Dès que l'EPF est propriétaire des biens et en a la jouissance, il est convenu, qu'il procède au transfert de garde et de gestion des biens à la collectivité selon les modalités définies à l'annexe 2 de la présente convention. »

L'annexe 2 : JOUISSANCE ET GESTION DES BIENS ACQUIS PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER, précise notamment les points suivants

« Article 1 : Mise à disposition du bien

L'EPF met à disposition, à titre gratuit, de la collectivité qui l'accepte expressément, les biens acquis libres en pleine jouissance ou occupés au titre de la présente convention en vue d'en assurer la gestion et la garde, cette dernière notion comprenant l'usage, la direction et le contrôle des biens objet des présentes en vertu de l'article 1242 alinéa 1 du Code civil. (..)

Article 3: Engagement de l'EPCI

La collectivité assure, à compter du transfert de gestion et de la garde, les travaux de gestion courante qui sont à sa charge, à savoir : les travaux de conservation, d'entretien, de nettoyage... Elle peut à cet effet passer les contrats ou marchés publics nécessaires.

La collectivité ne peut en aucun cas changer la destination des biens dont la gestion et la garde lui est transférée. (..) »

Dans ce contexte et après concertation avec l'Epf Occitanie, il a été convenu de confier la garde de ce foncier dans l'attente du démarrage des travaux d'aménagement via une convention d'occupation temporaire à la société SCEA du Domaine de Saint-Rome, société civile ayant son siège à Saint-Rome (Haute-Garonne), Domaine de Saint-Rome identifiée sous le numéro SIREN 404923179 -RCS Toulouse.

Cette convention d'occupation temporaire est révocable et ne confère à l'occupant aucun droit au maintien dans les lieux et de renouvellement de contrat.

Le bien mis à disposition est destiné à l'usage agricole pour une durée de 12 mois à compter de la signature des présentes. La contrepartie à cette mise à disposition réside en ce l'occupant s'oblige à verser à la communauté de communes, une redevance de 32€/ha/an, soit un montant de 126.44€ et de veiller à l'entretien des terrains dont il est le gardien en vertu de la présente convention.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer une convention d'occupation temporaire avec la société dénommée SCEA du Domaine de Saint-Rome pour le parcellaire B836 sur la commune de Villefranche de Lauragais.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_114-DE

Délibération N°DL2022_114

Objet Achat du foncier cadastré ZH104 au lieu-dit La Bartelle sur le ZAE du Cabanial par le groupe associatif EDENIS

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du

cinq juillet, s'est réuni au . Membres titulaires pré:		la loi, à Villefranche	de Lauragais, sous la pr	ésidence de M. Christian	PORTET
AVERSENG	Pierre	MERCIER	Christian	ZANATTA	Rémy
BARRAU	Valery	MILHES	Marius		
BARTHES	Serge	MIR	Virginie		
BIGNON	Christine	MOUYSSET	Maryse		
BOMBAIL	Jean-Pierre	NAVARRO	Karine		
BOURGAREL	Roger	PEIRO	Marielle		
BRESSOLLES	Pierre	PERA	Annie		
CAMINADE	Christian	PORTET	Christian		
CANAL	Blandine	POUILLES	Emmanuel		
CASSAN	Jean-Clément	POUS	Thierry		
CASTAGNÉ	Didier	RAMADE	Jean-Jacques		
CAZELLES	Jean Pierre	ROBERT	Anne-Marie		
CESSES	Evelyne	ROUGÉ	Cédric		
DATCHARRY	Didier	ROUVILLAIN	Thierry		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	SIORAT	Florence		
FEDOU	Nicolas	STEIMER	John		
KONDRYZSYN	Serge	TOUJA	Michel		
Membres suppléants re		itulaire			
BOUTET	Laurent	T 11777	Représente M. ROU	QUAYROL Pierre Alain	
DELHON	Jacques		Représente M. IZAR	D Christian	
HEDIN	Philippe		Représente Mme ES	CRICH-FONS Esther	
MARCHANT	Marcel		Représente M. CLAR		
Membres titulaires abso	ent(e)s ou excuse	e(e)s	dana	<u> </u>	
ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	OBIS	Eliane
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PEDRERO	Roger
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUD	ET Valérie	PIC-NARDESE	Lina
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIEL	I Isabelle	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
CASES	Françoise	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ	Catherine	ROS-NONO	Francette
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	RUFFAT	Daniel
DABAN	Evelyne	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
DAYMIER	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	VERCRUYSSE	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffrey	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie
De LAPLAGNOLLE	Axel	MOUYON	Bruno		
Pouvoirs					
ADROIT	Sophie		Mme CANAL Blandine		
BENETTI	Mireille	Procuration à	Mme CESSES Evelyne		
BODIN	Pierre	Procuration à	M. PORTET Christian		
CALMEIN	François	Procuration à	Mme NAVARRO Karino	e	
CASES	Françoise		M. DUMAS-PILHOU Be	rtrand	
CAZENEUVE	Serge		M. ROUGÉ Cédric		
LATCHÉ	Catherine		M. POUILLES Emmani		
MAHCER	Abdelrani		Mme CANAL Blandine		
MOUYON	Bruno	Procuration à	Procuration à M. STEIMER John		
BELICCED	Isabelle	Procuration à	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge		
REUSSER	isabette	1 TOCUTACION A	Procuration à Mme PEIRO Marielle		
ROS-NONO	Francette	Procuration à	Mme PEIRO Marielle		
		Procuration à			

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 35

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

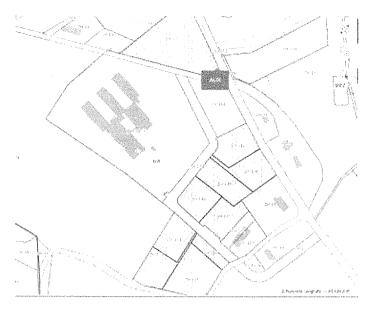
Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022



ID: 031-200071298-20220712-DL2022_114-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la parcelle ZH104 d'une surface de 30 905m² située au lieu-dit La Bartelle sur la commune de Le Cabanial, est occupée par le groupe associatif EDENIS via un bail emphytéotique pour la gestion de l'EPHAD.



Les dirigeants du groupe associatif EDENIS souhaitent mettre fin au bail emphytéotique et racheter le parcellaire susvisé.

France Domaine a été sollicité. La valeur vénale par la méthode de comparaison a été estimée à 350 000€ HT. Une marge d'appréciation de 10% peut être envisagée.

Le prix de vente des parcellaires de la Zone d'Activité La Bartelle sur la commune Le Cabanial a été fixée par délibération à 12.14€HT/m² DL2017_207 soit pour le parcellaire ZH104, 30 905m² *12.14€HT, soit montant total de 375 186.70€ HT

Aussi, il est proposé à l'assemblée sur la base du prix de vente des parcellaires arrêté par délibération, soit pour le cas présent 375 186.70€ HT de défalquer le montant des loyers versés depuis 2012 pour un montant total de 44 000 €. Sur cette base d'arrêté le prix de vente à 331 186.70€HT.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la vente des parcelles telles que détaillées ci-dessus pour un prix de vente de 331 186.70€HT
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_115-DE

Délibération N°DL2022_115 Objet Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion 31

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Mamhra	s titulaires	nrácente
membre	s ciculaires	presents

AVERSENG	Pierre	CESSES	Evelyne	POUILLES	Emmanuel
BARRAU	Valery	DATCHARRY	Didier	POUS	Thierry
BARTHES	Serge	DUMAS-PILHOU	Bertrand	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FEDOU	Nicolas	ROBERT	Anne-Marie
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYZSYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAMINADE	Christian	MOUYSSET	Maryse	STEIMER	John
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PERA	Annie		
CAZELLES	Jean Pierre	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	MOUYON	Bruno
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	NAUTRE	Eva
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	OBIS	Eliane
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PIC-NARDESE	Lina
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	RANC	Florence
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ	Catherine	ROQUES	Gérard
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROS-NONO	Francette
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DABAN	Evelyne	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
DAYMIER	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
De La PANOUSE	Geoffrey	MERCIER	Christian	VERCRUYSSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie

n.,			
Рο	u٧	O	12

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme CESSES Evelyne
BODIN	Pierre	Procuration à M. PORTET Christian
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand
CAZENEUVE	Serge	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CANAL Blandine
MOUYON	Bruno	Procuration à M. STEIMER John
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme PEIRO Marielle
RUFFAT	Daniel	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
VERCRUYSSE	Sandrine	Procuration à M. BOURGAREL Roger

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 34

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_115-DE

Monsieur le Président rappelle la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de Médiation Préalable Obligatoire, prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Cette loi permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties, prévues aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute

La médiation est un dispositif novateur, qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif. C'est un processus mené par médiateur formé à cet effet, désigné par le CDG.

autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis

(N.B.: La loi prévoit également que des conventions puissent être conclues entre les centres de gestion pour l'exercice de ces missions à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités prévues par le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article L.452 -11 de Code Général de la Fonction Publique).

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte du fait que, s'agissant de Médiation Préalable Obligatoire (MPO), les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret, concernant la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la Médiation préalable Obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés articles L. 712-1 et L. 714-1 du code général de la fonction publique;
- 2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- 3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
- 4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne :
- 5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- 6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés;
- 7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail

Pour les différentes catégories de médiation, le CDG 31 a fixé un tarif de :

- 500€ forfaitaires pour une durée movenne de 8h de réunion.
- 50€ de l'heure supplémentaire, en cas de besoin.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 31.

Le Conseil Communautaire

ou des décisions.

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

Considérant que le CDG 31 est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

Délibère et décide à l'unanimité d'adhérer à la mission de médiation du CDG 31.

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 (cadre de la MPO), concernant la situation



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 115-DE

de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, dans le cadre de médiations conventionnelles ou à l'initiative du juge, la collectivité garde son libre arbitre pour faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

La collectivité rémunèrera le Centre de gestion pour chaque médiation engagée au tarif de : 500€ forfaitaires pour une durée moyenne de 8h de réunion 50€ de l'heure supplémentaire, en cas de besoin.

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 31 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022



ID: 031-200071298-20220712-DL2022_116-DE

Délibération N°DL2022_116 Objet Recrutement d'un apprenti au sein du Département SI

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres	titulairo	nrácante
Memores	titulaires	oresents

,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- 51-10-1110				
AVERSENG	Pierre	CESSES	Evelyne	POUILLES	Emmanuel
BARRAU	Valery	DATCHARRY	Didier	POUS	Thierry
BARTHES	Serge	DUMAS-PILHOU	Bertrand	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FEDOU	Nicolas	ROBERT	Anne-Marie
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYZSYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAMINADE	Christian	MOUYSSET	Maryse	STEIMER	John
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PERA	Annie		
CAZELLES	Jean Pierre	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	MOUYON	Bruno
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	NAUTRE	Eva
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	OBIS	Eliane
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PIC-NARDESE	Lina
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	RANC	Florence
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ	Catherine	ROQUES	Gérard
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROS-NONO	Francette
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DABAN	Evelyne	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
DAYMIER	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
De La PANOUSE	Geoffrey	MERCIER	Christian	VERCRUYSSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie

n	_			_	٤.	
r	u	u	v	u	31	b

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme CESSES Evelyne
BODIN	Pierre	Procuration à M. PORTET Christian
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand
CAZENEUVE	Serge	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CANAL Blandine
MOUYON	Bruno	Procuration à M. STEIMER John
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme PEIRO Marielle
RUFFAT	Daniel	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
VERCRUYSSE	Sandrine	Procuration à M. BOURGAREL Roger

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28 Nombre de membres titulaires présents : 34

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration: 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel Monsieur FEDOU ne prend pas part au vote

Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 116-DE

Monsieur le Président expose aux membres présents :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants.

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail.

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui;

Monsieur le Président propose le recrutement d'un apprenti au sein du Département Système d'Information.

Le Comité Technique a émis un avis favorable en séance du 1er juillet 2022 ;

L'organisation et l'activité du service : Un responsable de service : Administrateur réseau, un Technicien en informatique, une Chargée de projet et une géomaticienne (Système d'Information Géographique).

Spécialité de l'apprentissage : BTS Système d'information aux organisations

Age du futur apprenti: 19 ans

L'apprenti est-il reconnu travailleur handicapé : OUI : X NON:

Date d'effet du futur contrat : 1er septembre 2022

Date de fin du contrat : 31/08/2023

Conditions d'accueil:

Pratiques professionnelles qui seront enseignées : Informatique Administration Système et Réseaux : Définir les procédures de gestion et administrer les composants système, d'infrastructures logicielles, de réseaux et de sites des systèmes d'information pour en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité.

Outils et matériels mis à disposition : PC portable, téléphone portable, bureau et véhicule de service partagé.

Conditions de travail, d'hygiène et de sécurité : Travail en équipe et en autonomie.

Qualifications du maitre d'apprentissage : BTS système d'information aux organisations

Conditions de formation théorique (en C.F.A): Contrat en alternance sur un an - Institut LIMAYRAC à TOULOUSE.

Monsieur le Président sollicite l'avis des membres sur l'accueil de cet apprenti. Il indique que ce recrutement a été prévu dans le budget en cours.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_116-DE

- D'APPROUVER l'accueil d'un apprenti au sein du Département SI tel que présenté cidessus.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions en rapport avec ce recrutement et sa rémunération dont les crédits ont été prévus au Budget 2022.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

5==

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_117-DE

Délibération N°DL2022_117

Objet Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

AVERSENG	Pierre	CESSES	Evelyne	POUILLES	Emmanuel
BARRAU	Valery	DATCHARRY	Didier	POUS	Thierry
BARTHES	Serge	DUMAS-PILHOU	Bertrand	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FEDOU	Nicolas	ROBERT	Anne-Marie
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYZSYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAMINADE	Christian	MOUYSSET	Maryse	STEIMER	John
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PERA	Annie		
CAZELLES	Jean Pierre	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

membres ciequen es a	bachicle la ou exeus	<u>C(C)3</u>			
ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	MOUYON	Bruno
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	NAUTRE	Eva
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	OBIS	Eliane
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PIC-NARDESE	Lina
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	RANC	Florence
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ	Catherine	ROQUES	Gérard
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROS-NONO	Francette
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DABAN	Evelyne	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
DAYMIER	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
De La PANOUSE	Geoffrey	MERCIER	Christian	VERCRUYSSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie

n-			
М()	Uν	m	

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme CESSES Evelyne
BODIN	Pierre	Procuration à M. PORTET Christian
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand
CAZENEUVE	Serge	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CANAL Blandine
MOUYON	Bruno	Procuration à M. STEIMER John
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme PEIRO Marielle
RUFFAT	Daniel	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
VERCRUYSSE	Sandrine	Procuration à M. BOURGAREL Roger

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28 Nombre de membres titulaires présents : 34

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 117-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DL2019 065 en date du 9 avril 2019.

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu le 1^{er} juillet 2022.

Le Président expose au conseil communautaire la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet afin de pallier au besoin du service Enfance Jeunesse comme suit :

- Emploi permanent d'adjoint d'animation à 16 heures trente hebdomadaires passage à 34 heures,

Il précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et que ce point a été porté à l'ordre du jour du CT en date du 1^{er} juillet 2022.

Il indique enfin qu'il convient de supprimer à compter du 1er septembre 2022 l'emploi permanent existant et de le recréer à la même date sur la nouvelle durée hebdomadaire de 34 heures.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 50 votes pour:

- **D'APPROUVER** la suppression à compter du 1er septembre 2022, de l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 16h30 comme ci-dessus énoncé.
- D'APPROUVER la création à compter de cette même date d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à 34 heures.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_118-DE

Délibération N°DL2022_118 Objet Accroissements Temporaires d'Activité

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres	titulaires	nrécents
meniores	i tituiaii es	DIESELICS

AVERSENG	Pierre	CESSES	Evelyne	POUILLES	Emmanuel
BARRAU	Valery	DATCHARRY	Didier	POUS	Thierry
BARTHES	Serge	DUMAS-PILHOU	Bertrand	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FEDOU	Nicolas	ROBERT	Anne-Marie
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYZSYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAMINADE	Christian	MOUYSSET	Maryse	STEIMER	John
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PERA	Annie		
CAZELLES	Jean Pierre	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	MOUYON	Bruno
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	NAUTRE	Eva
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	OBIS	Eliane
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PIC-NARDESE	Lina
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	RANC	Florence
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ	Catherine	ROQUES	Gérard
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROS-NONO	Francette
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DABAN	Evelyne	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
DAYMIER	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
De La PANOUSE	Geoffrey	MERCIER	Christian	VERCRUYSSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme CESSES Evelyne
BODIN	Pierre	Procuration à M. PORTET Christian
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand
CAZENEUVE	Serge	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CANAL Blandine
MOUYON	Bruno	Procuration à M. STEIMER John
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme PEIRO Marielle
RUFFAT	Daniel	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
VERCRUYSSE	Sandrine	Procuration à M. BOURGAREL Roger

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28 Nombre de membres titulaires présents : 34

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_118-DE

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Animation	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation	С	2	12 mois maximum	34h00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2022.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leurs profils. Les rémunérations seront limitées aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la création des postes tel que présentés ci-dessus.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions en rapport avec ces recrutements et leurs rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités à l'indice du grade de référence adapté aux emplois concernés dont les crédits ont été prévus au Budget 2022.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel



Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID: 031-200071298-20220712-DL2022 119-DE

Délibération N°DL2022_119 Objet Accroissement Saisonnier d'Activité

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 17 heures, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

AVERSENG	Pierre	CESSES	Evelyne	POUILLES	Emmanuel
BARRAU	Valery	DATCHARRY	Didier	POUS	Thierry
BARTHES	Serge	DUMAS-PILHOU	Bertrand	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FEDOU	Nicolas	ROBERT	Anne-Marie
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYZSYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAMINADE	Christian	MOUYSSET	Maryse	STEIMER	John
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PERA	Annie		
CAZELLES	Jean Pierre	PORTET	Christian		1

Membres suppléants représentants un titulaire

membres supplean	is representants un titulane	
BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	MOUYON	Bruno
ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	NAUTRE	Eva
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	OBIS	Eliane
BENETTI	Mireille	GLEYSES	Lison	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PIC-NARDESE	Lina
CALMEIN	François	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	RANC	Florence
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	LABATUT	David	RIAL	Guilhem
CAZENEUVE	Serge	LATCHÉ	Catherine	ROQUES	Gérard
CLARET	Jean-Jacques	MAHCER	Abdelrani	ROS-NONO	Francette
CROUX	Christian	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DABAN	Evelyne	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
DAYMIER	Marie-Gabrielle	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
De La PANOUSE	Geoffrey	MERCIER	Christian	VERCRUYSSE	Sandrine
De LAPLAGNOLLE	Axel	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme CANAL Blandine
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme CESSES Evelyne
BODIN	Pierre	Procuration à M. PORTET Christian
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS-PILHOU Bertrand
CAZENEUVE	Serge	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
MAHCER	Abdelrani	Procuration à Mme CANAL Blandine
MOUYON	Bruno	Procuration à M. STEIMER John
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme PEIRO Marielle
RUFFAT	Daniel	Procuration à M. KONDRYZSYN Serge
VERCRUYSSE	Sandrine	Procuration à M. BOURGAREL Roger

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 34

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 13 Secrétaire de Séance : Monsieur TOUJA Michel

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

5.0

ID: 031-200071298-20220712-DL2022_119-DE

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (2°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour l'exécution d'une tache saisonnière, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre une délibération pour le cas suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdo
Animation	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation	С	1	6 mois maximum	32h45

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2022.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la création de poste tel que présenté ci-dessus.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toute décisions en rapport avec ce recrutement et sa rémunération étant précisé que ce dernier sera limité à l'indice du grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits ont été prévus au Budget 2022.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance TOUJA Michel